

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt et un du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatorze février deux mille vingt-cinq, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

26 FÉVR.
2025

Déposée en
Préfecture le

26 FÉVR.
2025

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

François ASTORG, Bruno LYONNAZ, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À SYLV'ACCTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SYLVICOLE TERRITORIAL (PST)

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n° DEL-2021-162 du Conseil Communautaire du Grand Annecy du 24 juin 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant l'engagement du Grand Annecy en faveur de la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, notamment par l'action 45 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui vise la gestion durable des forêts ;

Vu la délibération n° DEL-2021-156 du Bureau Communautaire du Grand Annecy du 11 juin 2021 portant adhésion initiale à l'association Sylv'Acctes et engagement à élaboration d'un Projet Sylvicole Territorial (PST) pour le territoire du Grand Annecy ;

La mission de Sylv'Acctes, association loi 1901 reconnue d'intérêt général par l'Etat, est d'encourager et soutenir la gestion forestière durable et raisonnée. Ainsi Sylv'Acctes propose d'élaborer un projet sylvicole territorial (PST) adapté au territoire s'inscrivant dans cette démarche.

Élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes à l'échelle de ce territoire, le PST ambitionne de répondre à l'intérêt général, et ainsi de respecter l'ensemble des enjeux dont la forêt est porteuse : production de bois, stockage, carbone, accueil du public, préservation de la biodiversité, protection contre les risques naturels...

Sylv'Acctes assure l'interface de financement entre des mécènes et des propriétaires forestiers, publics et privés. Les propriétaires bénéficiaires sont tenus de s'engager dans une gestion durable de leur parcelle compatible avec les itinéraires techniques définis dans le PST (soit l'ensemble des opérations des travaux sylvicoles conduits au cours de la vie du peuplement, permettant d'obtenir des bois de qualité) et doivent être titulaires dans label de certification forestière (type PEFC ou équivalent).

Les aides accordées se portent à un financement à hauteur de :

- 50 % des coûts pour les forêts publiques,
- 70 % des coûts pour les forêts privées.

En 2021, le Grand Annecy a adhéré à l'association Sylv'Acctes pour une période de trois ans. Après une phase de concertation, un travail technique a été mené par un comité d'experts en sylviculture, réunissant notamment l'ONF et le CNPF, ainsi que des gestionnaires forestiers.

Il a permis d'identifier les trois itinéraires suivants, pertinents pour les massifs forestiers du territoire :

1. Amélioration et irrégularisation des peuplements à majorité feuillus (plaine et piémont)

Les forêts de plaine, de l'ouest du territoire annécien ou des piémonts des différents reliefs, ont peu fait l'objet de sylviculture fine jusqu'ici. Souvent délaissées, morcelées, elles sont sujettes à une gestion par à-coups. Quel que soit le degré de maturité de l'écosystème forestier (de la frênaie à la hêtraie en passant par la chênaie), l'essence dominante sera menée en mélange intime avec tout le cortège existant et potentiel en régénération naturelle.

2. Futaie irrégulière mixte (étage montagnard)

L'étage montagnard est naturellement celui d'une sapinière hêtraie équilibrée, mélange fonctionnel entre le hêtre, le sapin pectiné, l'érable sycomore et en fonction de l'altitude un cortège d'essences feuillues et résineuses. L'épicéa, jusqu'ici favorisé, est aujourd'hui affaibli par le déficit hydrique et le développement de parasites. Aussi, cette essence ne sera plus promue systématiquement au détriment d'autres essences du cortège.

Cet itinéraire est jugé incontournable pour la gestion des forêts du Grand Annecy. Il vise à promouvoir l'étagement des peuplements en s'appuyant sur la diversité existante.

3. Futaie régularisée résineuse vers futaie irrégulière mélangée

Les futaies à dominante résineuse sont aujourd'hui de deux natures sur le territoire :

- les pessières et sapinières d'altitude issues de régénération naturelle et/ou de plantation ;
- les plantations d'épicéa en basse altitude.

Dans les deux cas, le milieu a été simplifié : la sylviculture a favorisé l'épicéa, pratique qui a entraîné une homogénéisation du milieu à l'origine d'une certaine fragilité.

L'itinéraire proposé ici vise à enclencher une complexification et un renouvellement progressif des futaies. Il est à même de favoriser progressivement la présence des prédateurs naturels du scolytes par la présence de bois mort et de niches écologiques variées (exemple : écorces profondes du pin sylvestre pour le clairon, présence des feuillus pour l'avifaune ...).

Le PST et ses itinéraires ont été validés par le conseil scientifique de l'association Sylv'Acctes réuni le 17 mai 2024. L'ONF et le CNPF en sont membres.

Il convient aujourd'hui de mettre en œuvre le PST, en mobilisant l'expertise technique de Sylv'Acctes auprès des propriétaires volontaires, et en leur permettant l'accès aux aides financières du dispositif.

Le Grand Anney doit alors renouveler son adhésion à l'association. Le coût de l'adhésion est fixé à 8 000 € par an, soit 24 000 € sur 3 ans. Cette somme est d'ores et déjà inscrite au budget primitif 2025, chapitre 65748.

Par conséquent,

LE BUREAU DECIDE :

- de prendre acte des itinéraires sylvicoles retenus au 1er PST du territoire du Grand Anney ;
- de renouveler l'adhésion du Grand Anney à l'association Sylv'Acctes pour une durée de 3 ans (2025-2027), à raison de 8 000 € par an, pour mobiliser l'expertise de Sylv'Acctes auprès des propriétaires volontaires et de leur permettre un accès aux financements des travaux sylvicoles ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.